

L'emploi saisonnier en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

Dreets ARA - Sese

Cette fiche présente les principaux indicateurs issus du co-investissement réalisé en collaboration entre l'Insee, la Dares et les Dreets Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Il mobilise les données issues de la DSN 2023 (hors intérim). Il avait permis la réalisation d'une étude en partenariat entre la Dreets et la DR Insee d'Auvergne-Rhône-Alpes disponible ici :

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Emploi-saisonnier-au-dela-de-l-hebergement-restauration-des-orientations>

En bref

En 2023, plus de 45 millions d'heures de travail ont été réalisées par des saisonniers en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 19 % du volume français, classant la région au premier rang. La part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total de la région (5,5 %) est toutefois moins élevée que dans les régions du sud de la France (notamment la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie). Les activités saisonnières sont souvent liées au tourisme. Ainsi, plus de la moitié des heures de travail saisonnier de la région s'effectuent dans l'hébergement-restauration. Le recours à cette forme d'emploi s'observe néanmoins dans tous les secteurs de l'économie. Au sein de la région, le profil des territoires explique localement le poids et les caractéristiques de l'emploi saisonnier. L'étude publiée par l'Insee et la Dreets en 2022 met en évidence quatre catégories d'espaces en Auvergne-Rhône-Alpes : les zones de montagne où le tourisme hivernal génère une part importante de l'emploi saisonnier régional, les terres agricoles, les zones où s'est développé un tourisme vert estival, et les zones urbaines aux multiples activités de saisonnalités différentes.

Source

Les données utilisées dans cette fiche sont issues d'un co-investissement (intitulé EP_O2) réalisé par l'Insee en collaboration avec le ministère du travail (Dares et Dreets). Ces données sont issues de la base Tous Salariés élaborée à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), formalité administrative obligatoire pour toutes les entreprises employeuses du secteur privé depuis 2017. Dans cette fiche, sont pris en compte les salariés du secteur privé hors intérimaires et excluant donc la fonction publique et les salariés des particuliers employeurs. Le lieu de résidence renseigné dans ces déclarations est normalement celui de leur résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas à leur lieu de résidence au moment de leur emploi saisonnier. Dans cette fiche, ne sont pas comptabilisés les travailleurs détachés, c'est-à-dire les salariés travaillant en France mais pour un employeur étranger. Ils étaient un peu plus de 10 000 à travailler dans la région début 2020. Le taux de recours d'un secteur est le nombre d'heures des postes saisonniers, rapporté au nombre d'heures de l'ensemble des postes du secteur.

Concepts et méthodologie

Saison

Une saison est définie par 4 caractéristiques :

- une zone géographique (zone d'emploi) ;
- un secteur d'activité (niveau sous-classe de la NAF rév.2) ;
- un début de saison ;
- une fin de saison.

Caractère saisonnier d'un secteur d'activité (NAF)

Pour une zone d'emploi donnée, une NAF est saisonnière si :

- on observe une hausse momentanée du volume quotidien de postes pendant 15 jours minimum ;
- cette hausse doit être observée au moins une fois les trois années précédentes à la même période de l'année ;
- parmi les hausses momentanées observées sur l'ensemble de la période, un pic minimal doit être observé au moins deux années, dont obligatoirement la dernière année.

Postes saisonniers

Les postes retenus comme saisonniers sont les postes à durée déterminée dont les dates de début ET de fin de contrat sont incluses dans la saison.

Salariés saisonniers

Les saisonniers sont les personnes qui ont occupé au moins un poste saisonnier l'année de référence.

Temps de travail

Le temps partiel est une condition d'emploi d'un salarié. Elle qualifie le poste selon un taux d'activité. Une personne est considérée comme étant à temps partiel lorsqu'elle réalise moins d'heures de travail que la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise (temps complet). Le « temps autre » désigne ici notamment le travail à domicile, le travail au forfait-jour ainsi que le travail intermittent.

Équivalent temps plein

Un équivalent temps plein correspond à un volume de travail proratisé par les durées d'emploi et les heures travaillées :

- pour les salariés ayant une unité de mesure déclarée en heures, le calcul des équivalents temps plein consiste à rapporter les heures déclarées ou redressées à une norme de référence annuelle de temps de travail (la norme de référence de temps de travail la plus courante est celle de 35 heures par semaine, soit 1 820 heures sur l'année (=52 × 35).

Exemple : un individu ayant travaillé 13 semaines à 35 heures sur un poste aura donc un EQTP de 0,25 (=13 × 35/1820).

- pour les autres des traitements particuliers sont effectués.

Seuil de bas salaires

Le seuil de bas salaire a été calculé à partir du fichier national « salariés ». Il correspond aux 2/3 de la médiane des salaires nets totaux annuels des individus sans filtre sur l'âge, ni sur le salaire horaire minimal. En 2022, ce seuil de bas salaire est fixé à 1 132,09 € mensuels, c'est-à-dire légèrement au-dessous du niveau du Smic. Il a été calculé « hors fonction publique » et « hors particuliers employeurs ».

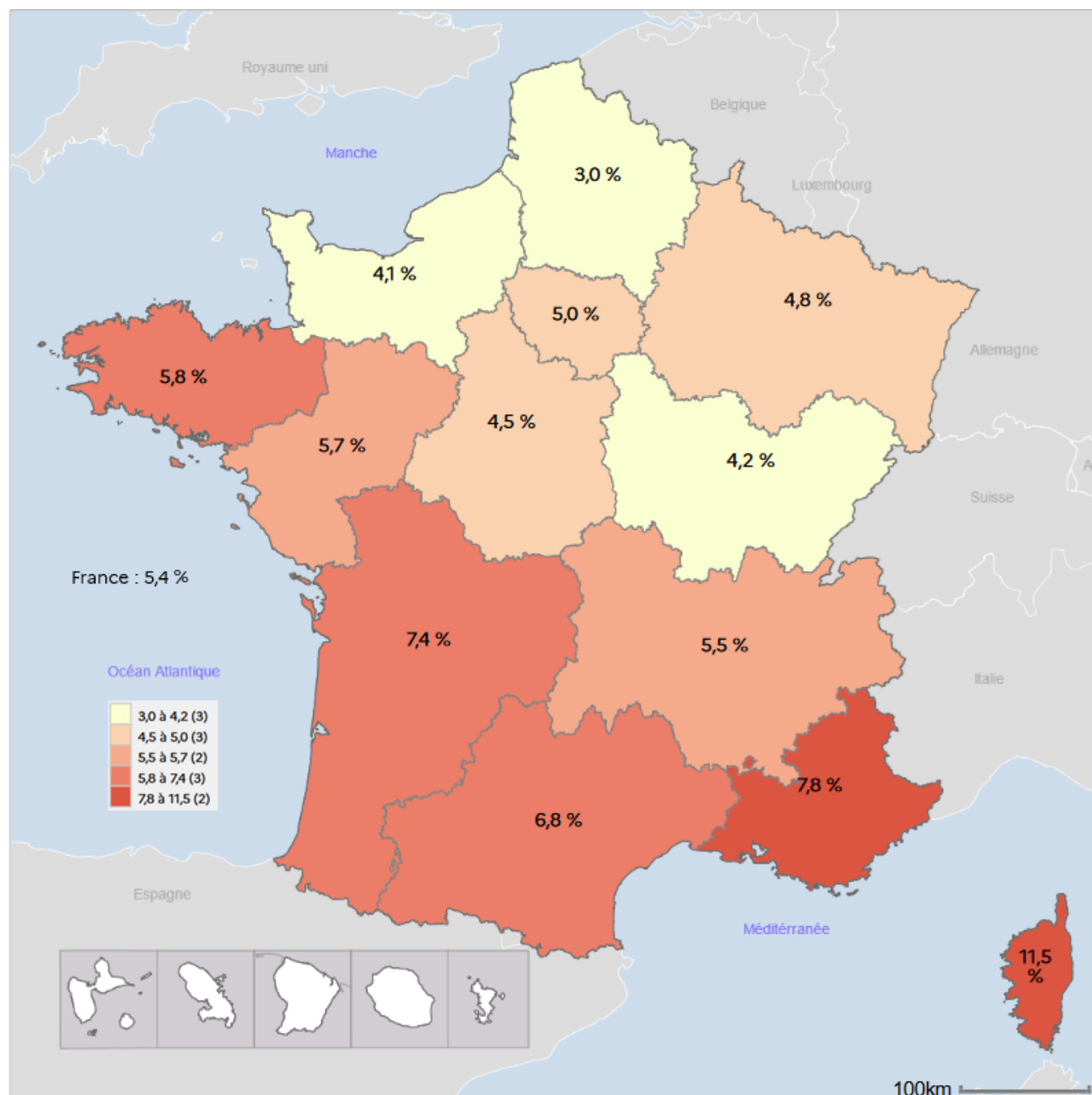
Taux de recours à l'emploi saisonnier

Les taux de recours sont exprimés au lieu de travail et rapportent le nombre d'heures travaillées des postes saisonniers au nombre total d'heures travaillées.

Multi-activité

Si, pendant son poste saisonnier (respectivement salarié), un saisonnier (respectivement un salarié) occupe au moins un autre poste d'une durée minimale d'une semaine avec un chevauchement de date, il est considéré comme « multi-actif ». Dans le cas contraire, il est considéré comme « monoactif ». Ces postes supplémentaires sont également des postes salariés, hors fonction publique et particuliers-employeurs. Un directeur de centre de vacances en été, qui est professeur des écoles le reste de l'année sera considéré comme un saisonnier mono-actif dans notre étude.

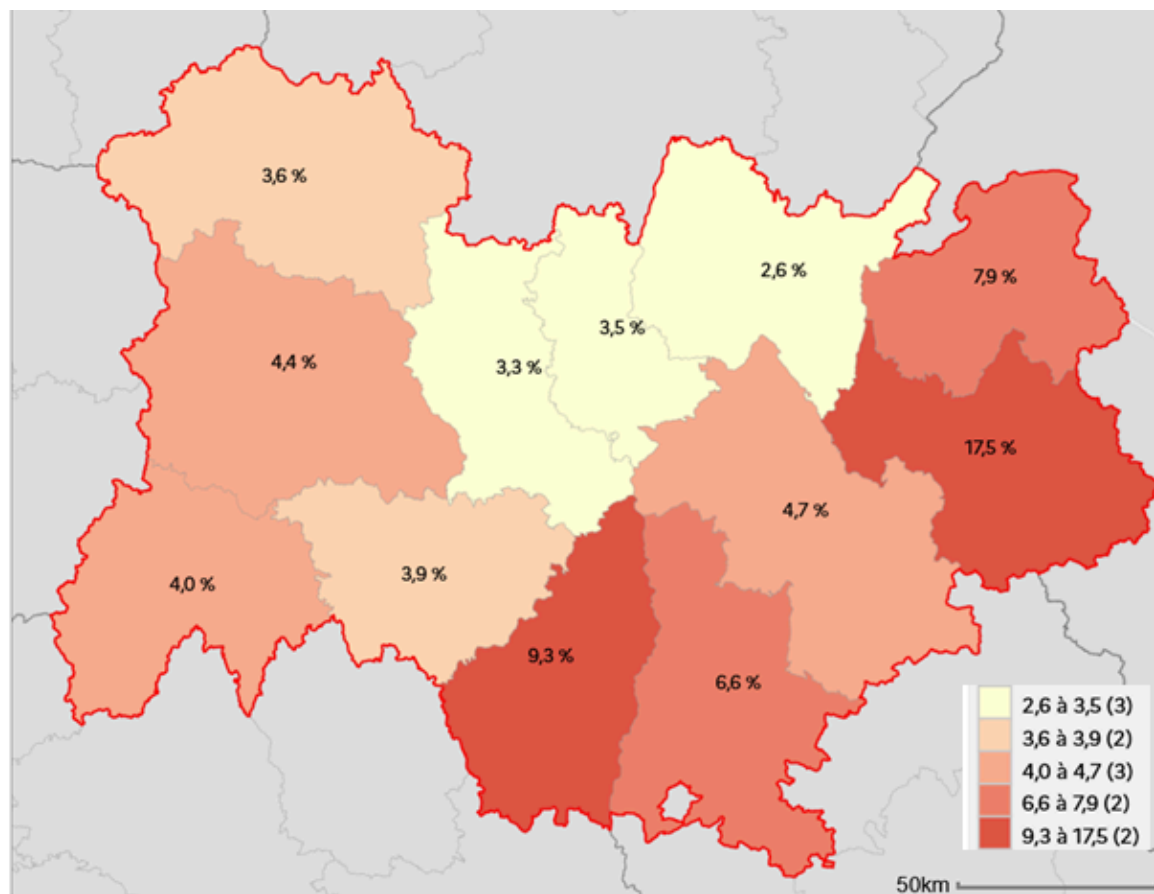
Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total par région (en % du nombre de postes)



IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim
Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

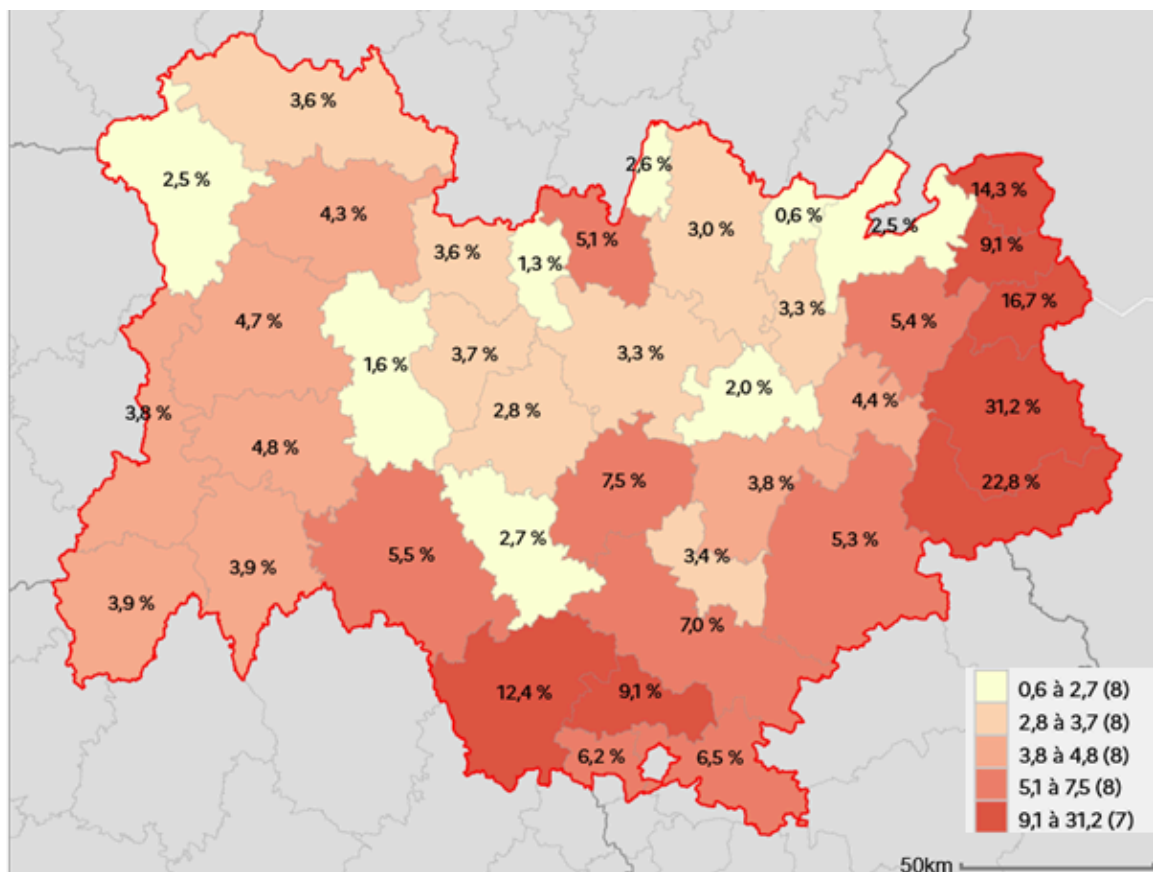
Carte 2 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)



IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim
Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

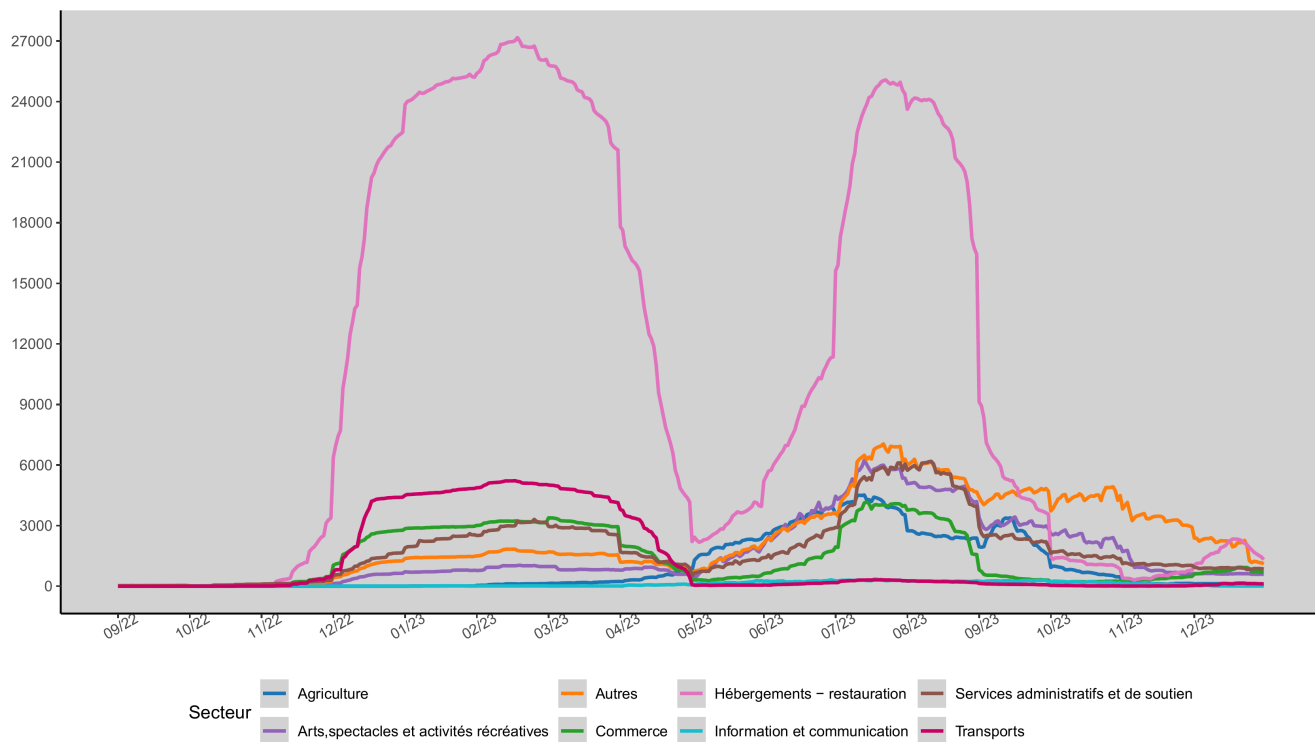
Carte 3 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les zones d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)



IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim
 Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers en Auvergne-Rhône-Alpes

Libellé de la zone	Nombre de postes saisonniers de la zone*	Nombre de postes saisonniers à temps complet	Nombre de postes saisonniers à temps partiel	Nombre de postes saisonniers à temps autres	Nombre journalier moyen de postes saisonniers
Ain	6 621	3 837	1 342	1 442	267
Allier	4 364	2 466	1 045	853	207
Ardèche	11 110	6 878	2 413	1 819	690
Cantal	2 143	1 045	520	578	101
Drôme	18 941	11 424	4 326	3 191	964
Isère	29 578	15 906	4 196	9 476	1 225
Loire	10 900	4 890	1 770	4 240	349
Haute-Loire	3 223	1 337	1 017	869	149
Puy-de-Dôme	13 391	6 460	3 210	3 721	476
Rhône	48 542	20 469	5 407	22 666	1 247
Savoie	55 128	44 054	6 596	4 478	5 574
Haute-Savoie	33 301	23 519	4 724	5 058	2 230
Auvergne-Rhône-Alpes	237 242	142 285	36 566	58 391	13 479

*Le nombre de postes est calculé sur l'année 2023

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison

Libellé de la zone	Date du nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes salariés de la zone (hors CDI)
Ain	21 – juillet	1 835	26 931
Allier	11 – août	1 481	15 651
Ardèche	21 – juillet	5 326	20 631
Cantal	23 – août	916	7 562
Drôme	20 – juillet	7 029	39 116
Isère	21 – juillet	5 239	70 516
Loire	21 – juillet	2 442	38 018
Haute-Loire	27 – juillet	1 363	11 924
Puy-de-Dôme	17 – juillet	3 834	35 269
Rhône	13 – juillet	6 192	140 307
Savoie	18 – fev	27 696	58 808
Haute-Savoie	18 – fev	9 133	49 134
Auvergne-Rhône-Alpes	21 – juillet	50 707	494 421

NB : Le nombre de postes salariés maximal de la zone n'est pas nécessairement atteint le jour du pic saisonnier indiqué en colonne 2.

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 3 - Nombre total d'heures et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent

Région Auvergne-Rhône-Alpes

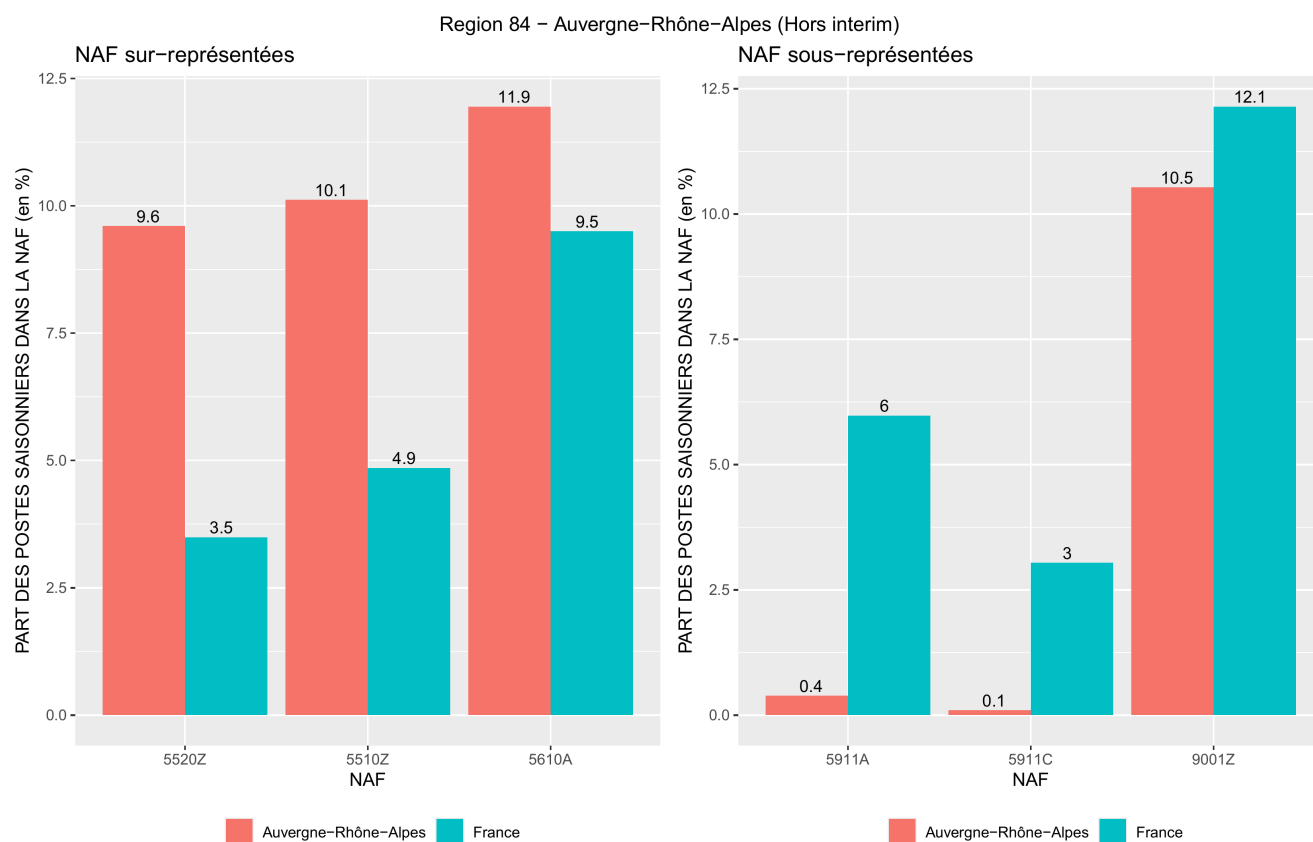
Code et libellé du secteur	Nombre d'heures total des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des heures saisonnières de la zone	Nombre d'EQTP des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des EQTP saisonniers de la zone
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	8 818 499	19,6 %	3 084	16,5 %
5610A - Restauration traditionnelle	8 000 006	17,7 %	3 211	17,1 %
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	5 821 262	12,9 %	2 216	11,8 %
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	2 526 462	5,6 %	762	4,1 %
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1 494 231	3,3 %	464	2,5 %
0124Z - Culture de fruits à pépins et à noyau	1 273 159	2,8 %	697	3,7 %
5630Z - Débits de boissons	1 253 927	2,8 %	502	2,7 %
5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	1 051 299	2,3 %	566	3,0 %
5610C - Restauration de type rapide	873 663	1,9 %	408	2,2 %
7721Z - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	842 712	1,9 %	262	1,4 %
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	749 202	1,7 %	411	2,2 %
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	746 580	1,7 %	392	2,1 %
Total - tous secteurs	45 088 182	100 %	18 728	100 %

NB : les secteurs affichés couvrent 75 % de l'ensemble des heures (resp. des EQTP) saisonnières

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF

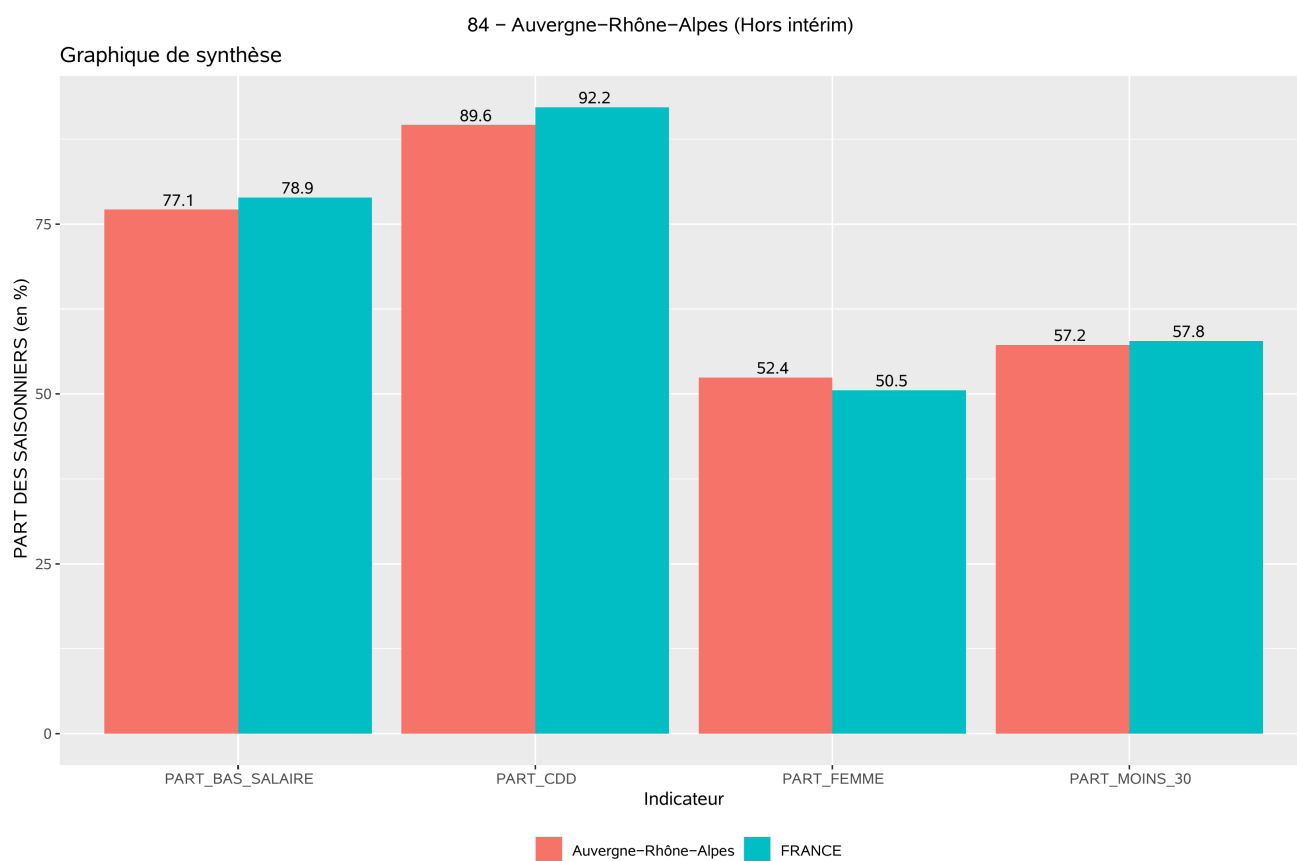


5520Z : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, **5510Z** : Hôtels et hébergement similaire, **5610A** : Restauration traditionnelle, **5911A** : Production de films et de programmes pour la télévision, **5911C** : Production de films pour le cinéma, **9001Z** : Arts du spectacle vivant

Champ : Postes saisonniers sur un an glissant entre 2022 et 2023 du champ DSN au lieu de travail (hors fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 3 - Caractéristiques des saisonniers



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 4 - Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours > 3 %)

Région Auvergne-Rhône-Alpes

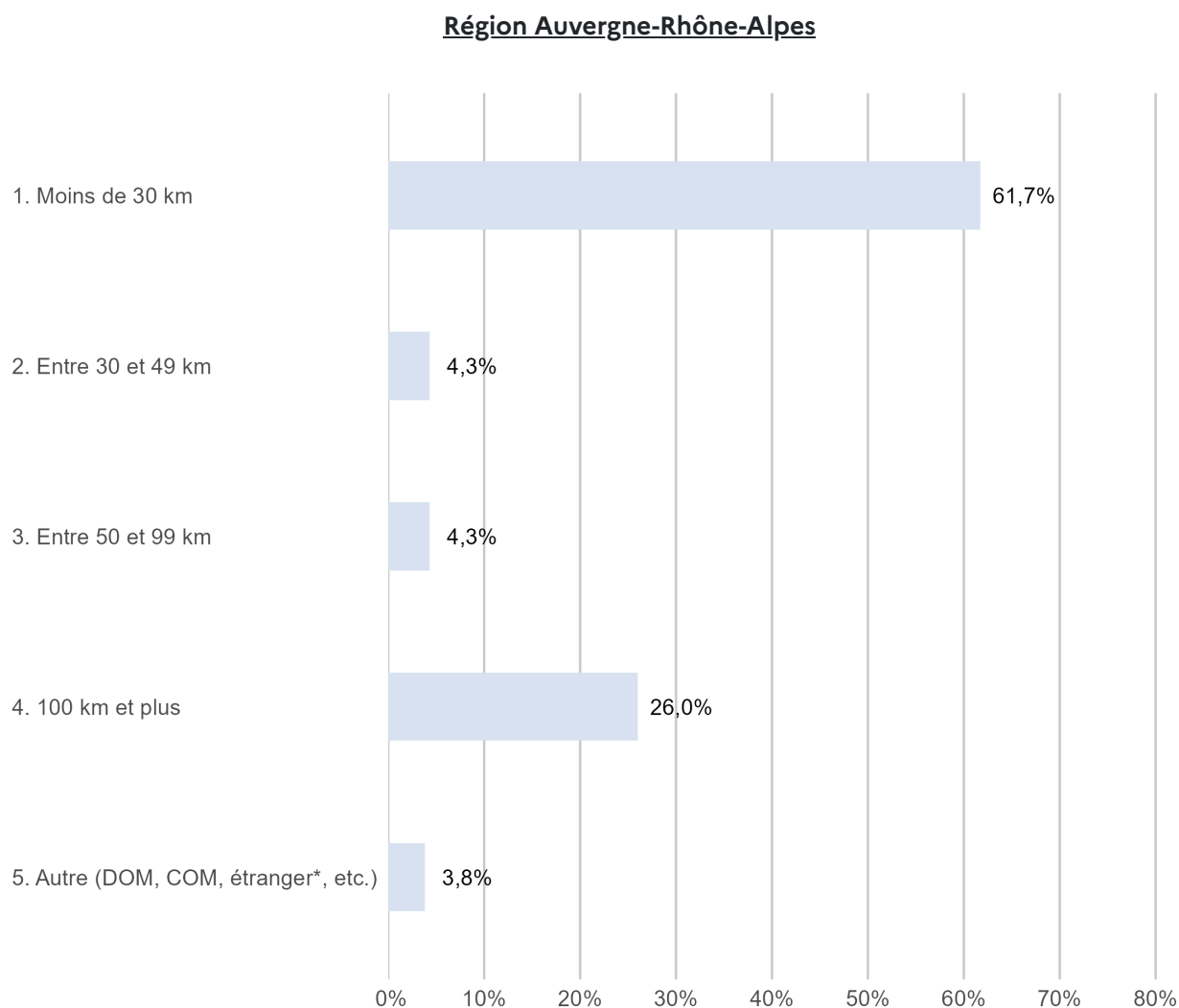
Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
7721Z - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	842 712	2 242 882	37,6 %
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	5 821 262	16 214 254	35,9 %
0124Z - Culture de fruits à pépins et à noyau	1 273 159	4 508 429	28,2 %
5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	1 051 299	4 166 837	25,2 %
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	2 526 462	10 975 196	23,0 %
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	8 818 499	47 218 882	18,7 %
9321Z - Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	178 209	1 431 446	12,4 %
0121Z - Culture de la vigne	432 084	4 449 350	9,7 %
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1 494 231	16 496 640	9,1 %
5610A - Restauration traditionnelle	8 000 006	91 237 305	8,8 %
0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	414 752	4 764 407	8,7 %
9001Z - Arts du spectacle vivant	684 831	8 375 486	8,2 %
5630Z - Débits de boissons	1 253 927	15 554 890	8,1 %
9319Z - Autres activités liées au sport	250 928	3 554 714	7,1 %
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	602 327	9 358 693	6,4 %
9103Z - Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques	67 977	1 095 567	6,2 %

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
similaires			
9604Z - Entretien corporel	234 199	3 859 072	6,1 %
9311Z - Gestion d'installations sportives	299 118	4 991 746	6,0 %
4711C - Supérettes	261 287	4 785 926	5,5 %
4631Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	309 263	6 394 818	4,8 %
7990Z - Autres services de réservation et activités connexes	223 728	4 639 341	4,8 %
5030Z - Transports fluviaux de passagers	37 077	781 498	4,7 %
7912Z - Activités des voyagistes	65 724	1 438 783	4,6 %
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	746 580	16 891 380	4,4 %
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	133 669	3 068 134	4,4 %
0111Z - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	132 902	3 689 868	3,6 %
5911A - Production de films et de programmes pour la télévision	49 987	1 466 206	3,4 %
5911B - Production de films institutionnels et publicitaires	54 990	1 607 312	3,4 %
0161Z - Activités de soutien aux cultures	81 049	2 607 488	3,1 %
9411Z - Activités des organisations patronales et consulaires	84 448	2 688 862	3,1 %
9491Z - Activités des organisations religieuses	111 967	3 601 838	3,1 %
Total - tous secteurs	45 088 182	4 060 837 952	1,1 %

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 4 - Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile-travail lorsque le nombre de saisonniers atteint son maximum dans l'année(en %)



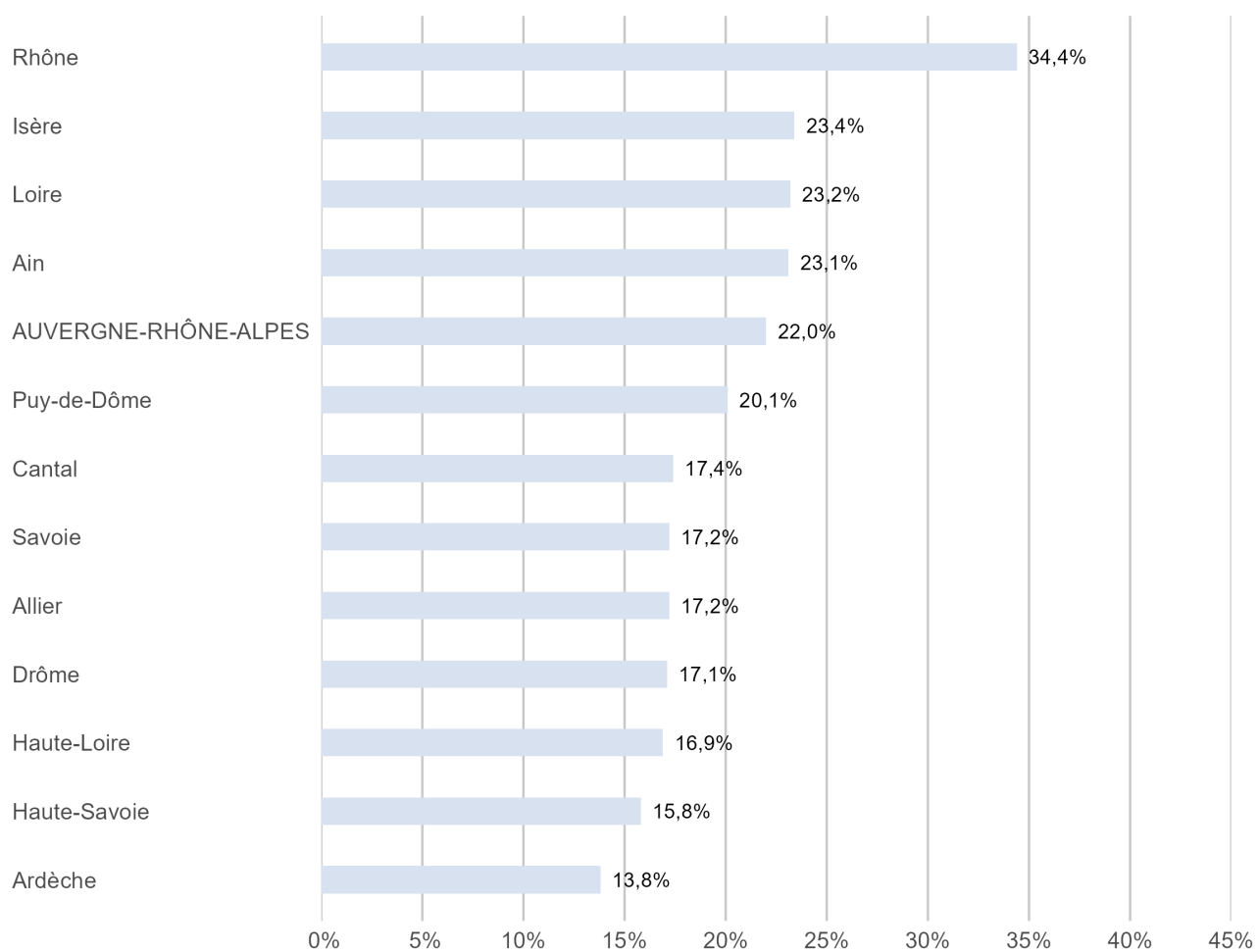
NB : Le lieu de résidence renseigné dans la DSN est censé être celui de la résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas au lieu de résidence au moment de l'emploi saisonnier

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

*les travailleurs détachés n'apparaissent pas dans ces résultats.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 5 - Part des saisonniers multi-actifs par département (en %)



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de résidence (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023